

Genève, le 8 juillet 2021

Dieudonné sanctionné par la justice genevoise, La CICAD salue une décision historique

Le verdict du Tribunal de police était attendu avec impatience. C'est avec soulagement que la CICAD a pris acte du jugement rendu ce 8 juillet 2021 qui fera date.

Dieudonné est reconnu coupable de **discrimination raciale**, pour avoir nié l'existence des chambres à gaz lors d'un spectacle, pour **injure** envers la CICAD et pour **diffamation et atteinte à l'honneur** à l'encontre de Johanne Gurfinkiel, Secrétaire général. Il est condamné à 180 jours amende à 170 francs par jour, sans sursis.

La Présidente du Tribunal, Sabina Mascotto, a mis en évidence dans son verdict le comportement de Dieudonné, multirécidiviste condamné à de nombreuses reprises par la justice française. Ce dernier se présente de surcroît en victime et n'exprime aucune prise de conscience. Elle dénonce une atteinte à la dignité humaine et un mépris à l'encontre des associations juives et de leurs membres de la part de Dieudonné.

La CICAD salue l'engagement indéfectible du ministère public, en la personne du Premier Procureur Stéphane Grodecki. Défendre les Genevois, le vivre-ensemble et les valeurs humanistes de notre canton face aux discours et actes de haine est primordiale.

Après deux ans de mobilisation, justice a enfin été rendue. C'est une victoire non seulement pour la CICAD mais aussi pour tous ceux qui épris de justice, se mobilisent au quotidien contre les prédicateurs de haine.

Contact presse

CICAD
Johanne Gurfinkiel - Secrétaire général
M. +41 79 332 12 67 · jgurfinkiel@cicad.ch